



RÉNOVATION, CONSTRUCTION : DES CONSEILS D'ARCHITECTES GRATUITS

Mis en ligne le 26 décembre 2018

Vous désirez construire, agrandir, aménager, réhabiliter une maison ? Avant de vous engager, dès les premiers croquis, profitez des conseils gratuits d'un architecte. Chaque mois, se tient une permanence du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) à la Communauté de Communes.

Qu'est-ce que le CAUE ?

Le CAUE dispense des conseils gratuits aux personnes qui désirent construire, agrandir ou réhabiliter une maison, un gîte, etc. Pendant ces permanences (sur rendez-vous), l'architecte-conseil vous aidera à mieux définir vos besoins, vous conseillera dans l'intégration de votre projet dans son contexte (patrimoine, paysages environnants), dans le choix des matériaux, des couleurs, des volumes. Il vous guidera dans vos démarches administratives (autorisations d'urbanisme nécessaires, pièces à réunir pour constituer votre dossier) et pourra vous aider à mieux comprendre le rôle des différents acteurs d'un projet (architecte, maître d'œuvre, constructeur, ...) Pensez à apporter un maximum de documents qui lui permettront d'avoir la meilleure vision possible de votre projet. Ses conseils n'en seront que plus précis !

Comment rencontrer l'architecte du CAUE ?

Vous pouvez prendre rendez-vous (pour un créneau de ¼ d'heure) en appelant la communauté de communes au 02 59 10 00 26. Les permanences ont lieu le 2ème mercredi de chaque mois, de 14h à 17h, à la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, au rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction de l'Aménagement de l'Espace (DAE), 4 rue Olivier de Serre, PA Erette-Grand'haie, à Grandchamp-des-Fontaines).



≡ RETOUR À LA LISTE





Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h